

Options de sûreté offertes au candidat-locataire dont la demande de location a été refusée

COLOCATAIRE : Je propose un(e) colocataire pour signer le bail. Cette personne accepte de se soumettre au même processus de vérification.

CAUTION : Je propose une personne physique qui s'engagera à titre de caution pour la durée du bail et ses renouvellements. Cette personne réside au Québec et accepte de se soumettre au même processus de vérification.

Avis : un cautionnement par une personne morale (entreprise) n'est pas accepté. Un cautionnement ou une assurance, entraînant un déboursé et contracté par le locataire, n'est pas accepté s'il impose au locateur (propriétaire) des conditions et un contrat d'adhésion.

DÉPÔT DE GARANTIE : Je propose de verser un dépôt de _____\$ à la signature du bail qui sera conservé par le locateur. À la fin du bail, ce montant me sera remis si j'ai respecté les conditions du bail.

Avis : en vertu de l'article 1904 du Code civil du Québec, le locateur ne peut exiger une somme d'argent autre que le loyer, sous forme de dépôt ou autrement. Toutefois, le tribunal a reconnu la légalité d'un dépôt de garantie proposé de façon libre et volontaire par le locataire. Lorsqu'acceptée par le locateur, cette proposition devient alors une entente.

Proposé par _____, candidat-locataire

Signature _____ Date _____

Accepté par _____, locateur

En référence au bail n° _____

Signature _____ Date _____